



Annulation de poste juste avant Mutation

Par **heldo91**, le **25/02/2013** à **11:30**

Bonjours,

Voila ma situation :

Suite à une demande de mutation de ma part début Janvier, de notre agence de l'Essonne vers notre l'agence de l'Oise, j'ai eu une réponse favorable de ma société pour une prise de poste dans la nouvelle agence (Oise) début Mars.

Suite à cet accord signé par le DRH j'ai commencé mes démarches de déménagement (recherche d'appartement, préavis, etc ...).

Le 18 Février (à 2 jours de mon déménagement) je décide d'appeler ce qui allait être mon nouveau responsable afin de me présenter, et lors de cette conversation il m'annonce qu'il n'y a plus de poste pour moi suite à une restructuration du personnel.

Je suis vraiment coincé car j'habite désormais dans l'Oise et je me retrouve sans poste. Le DRH me propose d'autre chose mais qui sont nettement plus éloigné et ne correspondant vraiment pas à mes attentes.

J'aimerais votre aide et conseils pour connaitre mes droits, quels sont mes possibilités pour avoir gain de cause.

Merci d'avance de vos retours

Par **P.M.**, le **25/02/2013** à **11:49**

Bonjour,

Il faudrait savoir si depuis l'acceptation de mutation par le DRH, vous avez reçu une notification contraire ou d'autres propositions écrites...

Par **heldo91**, le **25/02/2013** à **11:52**

Non je n'ai rien reçu ni même été informé oralement. Je ne l'ai appris que lors de mon coup de téléphone la semaine dernière.

Par **P.M.**, le **25/02/2013** à **13:09**

Je vous conseillerais donc de vous présenter normalement à la nouvelle agence le 1er mar et si l'on vous demande de repartir d'exiger un écrit, si on vous le refuse, envoyer immédiatement une lettre recommandée à l'employeur relatant les faits sauf les appels téléphoniques et lui indiquant que vous restez à votre domicile à sa disposition tout en continuant à être payé...

Par **heldo91**, le **25/02/2013** à **14:27**

Merci je prends note de ce conseil.